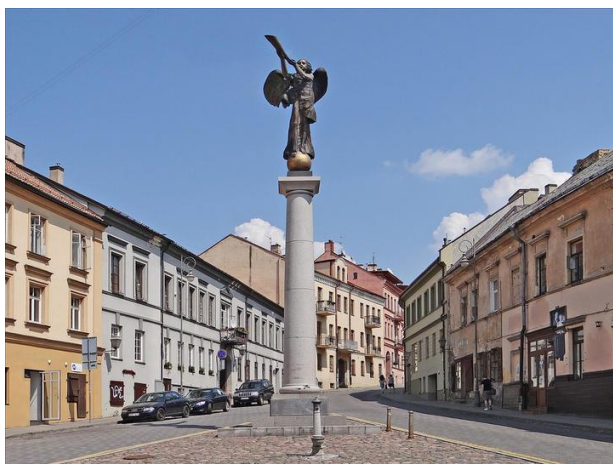


Programme Gilibert 2023-2024



Gilibert est le Partenariat Hubert Curien (PHC) franco-lituanien. Il est mis en œuvre en Lituanie par le ministère de l'Éducation, de la science et des Sports et le Conseil national de la recherche de Lituanie et en France par les ministères de l'Europe et des Affaires étrangères (MEAE) et de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation (MESRI).

Les appels à candidature de ce programme sont lancés sur un rythme bisannuel.

Date limite de dépôt des dossiers de candidature : **29/04/2022**

Appel à candidatures

L'**objectif** de ce programme est de développer les échanges scientifiques et technologiques d'excellence entre les laboratoires de recherche des deux pays, en favorisant les nouvelles coopérations.

Tous les **domaines scientifiques**, y compris les sciences humaines et sociales, sont concernés par ce programme.

Conditions d'éligibilité des équipes

L'**appel à candidatures est ouvert** aux chercheurs titulaires des laboratoires de recherche rattachés à des établissements d'enseignement supérieur ou à des organismes de recherche. Les entreprises peuvent participer au projet, dès lors qu'elles sont associées à un partenaire académique.

Un projet, qui a déjà obtenu un financement sur le bisannuel 2021-2022 ne pourra pas être représenté s'il implique les mêmes porteurs de projet de l'équipe française et de l'équipe lituanienne ou les mêmes équipes. Il peut en revanche être présenté avec des partenaires différents.

Seuls les dossiers de candidature co-déposés par les chercheurs partenaires auprès des instances responsables de la gestion du programme dans leur pays respectif sont déclarés recevables. Les chercheurs français doivent s'en assurer.

Un chef de projet ne peut déposer qu'un seul projet à la fois et ne peut pas faire partie de l'équipe d'un autre projet

Critères d'évaluation des projets

- La participation active et la mobilité de jeunes chercheurs, en particulier doctorants ou post-doctorants, est un des tous premiers critères de sélection ;
- Qualité scientifique du projet et des équipes ;
- La qualité et compétence des équipes françaises et étrangères ;
- Intérêt de la coopération et complémentarité des équipes françaises et lituaniennes ;
- Perspectives de structuration ou de valorisation du projet. Les chercheurs ont ainsi la possibilité de déposer une candidature dans le cadre d'un autre PHC, sur le même thème de recherche ;
- Une attention particulière sera portée aux projets qui s'intègrent dans les priorités politiques de l'Union européenne exprimées dans le nouveau programme-cadre Horizon Europe.

Comité de sélection des projets

Les projets éligibles font l'objet d'une évaluation scientifique séparée par chacune des deux parties.

Les **instances** des deux pays se réunissent, alternativement en Lituanie et en France, pour confronter les évaluations et décider conjointement du soutien accordé aux projets sélectionnés.

Pour la partie française, la Délégation aux affaires européennes et internationales (DAEI) du MESRI assure l'évaluation scientifique des dossiers.

Modalités de fonctionnement

La **durée des projets est de deux années.**

Le **financement** est accordé sur une base annuelle, pour deux années consécutives.

Il doit être impérativement consommé **entre le 1er janvier et le 31 décembre** de l'année concernée et ne peut être reporté sur l'exercice suivant.

Il porte uniquement sur la **prise en charge de la mobilité** entre les deux pays des chercheurs engagés dans le programme.

Tout autre financement nécessaire à la mise en œuvre des projets conjoints devra être assuré par les moyens propres des laboratoires partenaires ou par d'autres sources.

Le **renouvellement** des crédits pour une seconde année est subordonné à :

- La soumission d'un **rapport d'étape** mentionnant les résultats scientifiques obtenus (1 page en format libre) et les mobilités effectuées ou prévues avant la fin de l'année en cours ;
- La rédaction d'un **bilan financier** des actions menées ou programmées avant la fin de l'année civile ;
- Une **consommation** optimale des financements accordés pour la première année.

Le rapport d'étape et le bilan financier doivent être envoyés, avant le 15 novembre de la première année, au Conseiller de coopération et d'action culturelle de l'Ambassade de France en Lituanie.

Dépenses éligibles

Les moyens accordés par la France couvrent exclusivement le paiement des indemnités de séjour des chercheurs lituaniens et les voyages des chercheurs de l'équipe française.

SÉJOUR(S)			
Statut concerné	Montant des per diem	Pays financeur	Pays de départ / pays d'arrivée
Chercheur de l'équipe lituanienne	125€ / jour	France	Lituanie → France
Chercheur de l'équipe française	NC	Lituanie	France → Lituanie
VOYAGE(S) A/R			
Statut concerné	Montant plafond voyage	Pays financeur	Pays de départ / pays d'arrivée
Chercheur de l'équipe française	500 €	France	France → Lituanie
Chercheur de l'équipe lituanienne	NC	Lituanie	Lituanie → France

A titre indicatif, en 2020 le financement annuel et moyen accordé par projet aux participants français était de 4915€ en première année et de 4542€ en deuxième année.

Propriété intellectuelle

Il appartient aux responsables de projets de prendre toutes les dispositions utiles quant à la protection de la propriété intellectuelle.

Lire attentivement le [document joint](#), relatif aux bonnes pratiques portant notamment sur les règles de propriété intellectuelle. Le dépôt du projet inclut, de fait, l'adhésion, par toutes les parties, à ces règles.

Les projets soumis à cet AO peuvent faire l'objet d'un examen au titre de la PPST (Protection du potentiel scientifique et technique et intelligence économique). Pour plus d'information sur ce dispositif <https://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/cid27031/protection-du-potentiel-scientifique-et-technique-et-intelligence-economique-p.p.s.t.html>

Suivi des projets

Un rapport scientifique et financier final est exigé au plus tard trois mois après la fin des projets.

Les responsables français de projets doivent impérativement utiliser le [modèle de rapport téléchargeable](#) et l'attacher à leur dossier en ligne dans ce délai.

Ce rapport est également à envoyer à l'ambassade de France dans le même délai (cf. contact pour le programme).

Les publications rédigées dans le cadre de ce projet devront porter mention du soutien accordé par les ministères de de l'Europe et des Affaires étrangères (MEAE) et de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation (MESRI).

Modalités pratiques de soumission d'un projet

Avant toute demande d'information, nous vous invitons à consulter la page des questions les plus fréquemment posées (rubrique « [FAQ et contact](#) »).

- Date limite de co-dépôt des dossiers de candidature : **29 avril 2022**
- Diffusion des résultats : **décembre 2022**
- Début des projets : **janvier 2023**

Candidater

- Les porteurs de projets sont invités à déposer leur dossier par anticipation afin d'éviter que des aléas techniques ne viennent compromettre le dépôt de leur candidature dans les délais impartis.
- Les dossiers peuvent être saisis en français ou en anglais.

Gérer ses mobilités

Pour chaque mobilité, le chef de projet français doit remplir une [fiche d'engagement](#) et adresser le dossier complet minimum 3 semaines avant le départ du chercheur, à l'adresse courriel figurant au verso de chaque fiche d'engagement.

Pour chaque mobilité de chercheurs le chef de projet français doit également communiquer une copie de la fiche d'engagement à l'Ambassade de France.

Contacts pour le programme

Pour la partie française

Pour le suivi du programme et les relations avec le partenaire étranger

M. Thomas Buffin

Conseiller de coopération et d'action culturelle

Directeur de l'Institut français de Lituanie

Didžioji, 1 LT- 01128 Vilnius, Lituanie

Tel : + 370 (5) 219 96 31

Mél : thomas.buffin@diplomatie.gouv.fr

Pour la gestion de l'appel à propositions

Campus France

Gestion PHC

28 rue de la Grange-aux-Belles

75010 Paris

Adresse générique : extranet@campusfrance.org

Pour le partenaire

Mme Kornelija Bacvinkienė

Responsable de la Division des programmes internationaux

Conseil national de la recherche de Lituanie

Gedimino pr. 3

LT – 01103 Vilnius

Tél. : +370 676 14 629

Mél : kornelija.bacvinkiene@lmt.lt

Pour le partenaire

Mme Kornelija Bacvinkiene

Responsable de la Division des programmes internationaux

Conseil national de la recherche de Lituanie

Gedimino pr. 3

LT – 01103 Vilnius

Tél. : +370 5 210 7396

Mél : kornelija.bacvinkiene@lmt.lt